

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1409-1410

Artikel: Coalition féministe

Autor: bma

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TOLÉRANCE, TOLÉRANCE ET RE-TOLÉRANCE!

Afin que les vacanciers ne bronzent pas complètement idiots, les communautés homosexuelles de Suisse ont mis le paquet, juste avant les départs estivaux, pour que le message soit enfin bien compris: ils/elles n'ont plus envie de se cacher, ils/elles revendiquent des droits bien ancrés dans la Constitution en révision.

C'est bien sûr le hasard des échéances politico-mondiales qui a décidé de ces dates, mais toujours est-il que le 31 mai, 6000 personnes défilaient dans les rues de Berne pour demander que soit inclu dans l'article 7 (anti-discriminatoire) de la Constitution helvétique une mention stipulant l'interdiction de toutes discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Le département d'Arnold Koller n'en a pas voulu, la sous-commission des Etats non plus. Et le National vient de la refuser. Motif de refus invoqué le plus souvent par les parlementaires: la population n'est pas prête à de tels chamboulements. Sur quoi, le collectif de la Lesbian and Gay Pride & Friends et Pink Cross a commandé un sondage, en juin 1997, auprès de l'Institut Link, sondage portant sur un échantillon de 519 personnes de Suisse romande et de Suisse alémanique, âgées de 15 à 74 ans. Une des trois questions: la Constitution fédérale accorde-t-elle à toute personne une protection

contre les discriminations. Par exemple, on ne peut pas discriminer quelqu'un en raison de sa race, de son sexe, de sa langue, de ses convictions religieuses ou politiques. Il a été envisagé d'ajouter dans cette liste l'orientation sexuelle. Un tel ajout permettrait aux hommes et aux femmes homosexuelles d'être eux aussi explicitement protégés contre les discriminations. Pensez-vous que ce serait une bonne chose? Résultat des courses: **417 personnes, soit le 80.4% répondaient OUI.** Alors, au fond, c'est qui la population? Eliane Blanc, du Centre Natalie Barney à Genève, relève d'ailleurs ce clivage entre les décideurs politiques et les gens: «*Ça bouge dans la société. Imaginez que les caisses de pension d'un grand groupe mettent les partenaires non mariés sur pied d'égalité avec les couples mariés.*».

Un mois et six jours plus tard, rebelote, côté visibilité pour la première Gay Pride de Suisse romande. (La Gay Pride new-yorkaise, le 27 juin de chaque année, donne lieu à un moment de joie et de gaieté absolument farfelu, les badauds, dont je fus voici quelques années, s'amusant autant que ceux et celles qui défilent.) A Genève, la parade, et la fête qui suivit, ont été un franc succès, même si Giselda Fernandes, du Centre Natalie Barney, déplore un peu

les photographies parues dans la presse qui ne montrent que les travestis, photogéniques il est vrai, mais dont l'image fausse le message de l'homosexuel/le: cette femme, cet homme qui vit comme vous et moi et a donc droit-aux-mêmes-droits.

Extraits du discours sur le ton de l'ouverture, du dialogue, lu lors de la Gay Pride le 5 juillet, discours écrit en toute harmonie à 16 mains par des membres du Centre Nathalie Barney à Genève, de Lilith à Lausanne et du Centre Femmes Marie Junet à la Chaux-de-Fonds:

.../Pour nous lesbiennes, la Reine Victoria est aussi célèbre que la Reine Christine, mais pas pour les mêmes raisons. Révisant le code pénal anglais afin de punir le «délit d'homosexualité», elle n'a pas estimé nécessaire de mentionner les femmes, n'imaginant pas qu'il puisse y avoir des rapports sexuels en l'absence de l'homme.

L'apport des hommes gays à la culture occidentale n'a jamais été nié. Philosophes grecs, danseurs ou auteurs contemporains, leurs idées et créations sont largement reconnues. Mais des lesbiennes, pas un mot, ou quand elles osent s'affirmer, l'accueil est plutôt hostile: dans le domaine du sport, l'animosité témoignée par les médias à Martina Navratilova ne

s'explique que par son refus de se cacher. Espérons que son rôle dans l'histoire du tennis ne sera pas passé sous silence, au profit de celui d'une «femme plus présentable».../

Notre combat en tant que femmes est celui de toutes les femmes, notre combat en tant que lesbiennes est celui de toute la communauté homosexuelle. Nous devons exploiter cette double appartenance pour en faire un double avantage.

Et pour clore cette allocution avec une grande note d'espoir, nous voulons adresser nos remerciements à ceux et celles qui contribuent à nous faire sortir de l'ombre et du silence:

Aux voisins et voisines qui sont venu-e-s offrir leur aide quand des menaces anonymes ont cherché à troubler nos vies privées. A nos collègues de travail qui nous ont apporté leur respect, aux femmes et hommes qui ont accompli leurs métiers en toute intégrité quand nous les avons sollicitées, honorant leurs serments et déontologies et soutenant notre lutte pour la reconnaissance: médecins, politiciens, fonctionnaires, gens d'Eglise, enseignants, journalistes, etc.

...aux parents, familiaux, amis et amies pour l'amour qu'ils nous portent et pour la loyauté et la justice choisies dans leurs rapports avec nous. .../

Brigitte Mantilleri

COALITION FÉMINISTE

L'organisation féministe OFRA (Organisation für die Sache der Frauen) annonce qu'elle ferme boutique. En effet, le secrétariat est fermé depuis la fin du mois de juillet et l'organisation nationale sera dissoute à la fin de l'année. Les sections de Bâle, Berne, Zoug, Valais, Fribourg, Olten et Soleure, continuent leur travail.

Après 20 ans d'existence, l'OFRA constate que la politique féministe requiert d'autres formes et lance, avec d'autres associations, le projet de Coalition féministe.

La première séance a lieu le samedi 21 juin à Lausanne, menée par Sylvie Bonnard du

Collectif du 14 juin-GE, Catherine Fussinger du Collectif Femmes en Grève-VD et Theres Wütrich, du Syndicat des femmes-BE. Nous sommes 24, des jeunes, des moins jeunes, toutes curieuses de voir de quel bois cette coalition peut bien se chauffer. Passés les préliminaires d'une présentation de la scène politico-féministe-suisse manquant de nuances - mais bon il fallait bien que quelqu'une se lance dans l'aventure du grand résumé -, les discussions ont été formidablement dynamiques. Et correspondaient à un vœu commun, celui de tisser des liens,

d'une manière ou d'une autre, beaucoup plus serrés qu'ils ne le sont actuellement. En effet, force est de constater que parfois les unes ignorent ce que les autres font, même qu'elles existent, fédéralisme oblige! Après la plénière du matin qui a permis de tracer les grandes lignes du projet, la forme a été élaborée lors de trois ateliers:

Le pourquoi d'une coalition féministe: constat, le besoin d'une coalition au niveau national est réel, elle doit se donner des objectifs concrets comme l'assurance-maternité, le droit à l'emploi, à choisir sa sexualité ou le soutien aux femmes

en lutte dans le monde. Elle doit être - un lieu de débat sur des thèmes difficiles comme les technologies de reproduction par exemple, - un moyen de former et d'informer la relève, - un groupe de pression enfin.

Le mode de fonctionnement et la structure: la coalition doit permettre la circulation de l'information, ne doit pas être un porte-parole, ni une instance décisionnelle, ni être signataire en tant qu'organisation nationale, mais doit organiser des débats transversaux et des journées de réflexion.



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) met au concours quatre postes de

PROFESSEUR/E ASSISTANT/E en

1. INFORMATIQUE THEORIQUE au Département d'informatique

Le/la titulaire sera actif dans le domaine de l'informatique théorique: algorithmique, géométrie algorithmique et théorie de la complexité. Des renseignements complémentaires sur les activités du Département d'informatique peuvent être obtenus sur le WEB à l'adresse <http://diwww.epfl.ch/>.

2. SYSTEMES REPARTIS au Département d'informatique

Le/la titulaire sera actif dans le domaine des systèmes répartis: fiabilité, normes ouvertes (par exemple CORBA) et contraintes temporelles dans des systèmes répartis. Des renseignements complémentaires sur les activités du Département d'informatique peuvent être obtenus sur le WEB à l'adresse <http://diwww.epfl.ch/>.

3. ELECTRONIQUE POUR APPLICATIONS MICROSYSTEMES au Département d'électricité

Le/la titulaire devra posséder une solide expérience professionnelle en électronique orientée vers les applications microtechniques, notamment sur les interfaces capteurs et actionneurs, la saisie de l'information, son traitement sous forme analogique et/ou numérique, et la conception de microsystèmes en général. Une bonne connaissance des technologies de fabrication des circuits intégrés, du micro-usinage du silicium, ainsi que des capteurs et micro-actionneurs serait particulièrement appréciée.

4. MECANIQUE DES FLUIDES NON NEWTONIENS au Département de génie mécanique

Rattaché/e au Laboratoire de mécanique des fluides, le/la titulaire devra faire preuve d'une bonne maîtrise d'au moins deux des trois aspects que sont la modélisation (thème prioritaire), les diagnostics expérimentaux adaptés aux fluides non newtoniens et la simulation numérique. L'enseignement sera, entre autres choses, dédié à la mécanique des fluides non newtoniens.

Pour les quatre postes: ces activités s'intégreront dans celles du département concerné, en collaboration avec d'autres unités de l'EPFL ainsi qu'avec des institutions universitaires et des industries nationales et internationales. Reconnus/ues sur le plan international, les candidats/tes doivent faire preuve d'une expérience de recherche originale, créative et de très haut niveau. Des aptitudes pour l'enseignement à tous les niveaux sont indispensables puisqu'ils/elles seront appelés/es à donner des cours, suivre des projets d'étudiants, des travaux de diplôme et de thèse; ils/elles posséderont des capacités confirmées dans la conduite et la gestion de projets. Ils/elles sont encouragés/ées à proposer, dans leur acte de candidature, un programme de recherche originale. Les candidatures des personnes correspondant aux exigences du programme « relève » de la confédération suisse sont également encouragées.

Délai d'inscription: 16 octobre 1997.

Entrée en fonction: à convenir.

L'EPFL compte environ 4000 étudiants et 600 candidats au doctorat, L'EPFL est composée de 12 départements dans les principaux domaines des sciences de l'ingénieur. Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues. Les personnes intéressées voudront bien demander, par écrit, le dossier relatif à ce poste à: **Présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, CH 1015 Lausanne, Suisse.**

Le projet de plate-forme: à la base du texte, l'idée que la coalition dit se définir comme un espace de discussions. De nombreuses remarques ont été

formulées sur le texte qui sera reformulé et recritiqué lors de la séance nationale du 30 août 1997, dont nous sommes. Et ce sera tout pour ce mois. (bma)

QUOTAS: REBELOTE!

Le Tribunal fédéral va devoir statuer à nouveau à propos des quotas. En effet, un recours vient d'être déposé au sujet d'une initiative uranaise non acceptée par les autorités de ce canton. L'initiative «Pour des chances égales aux élections» (Wahl-chancen-Initiative), déposée par le Mouvement vert uranais le 15 avril 1996 a été déclarée non valable par le Gouvernement cantonal en juin dernier.

On se souvient (voir FS de mai) qu'une autre initiative avait été rejetée par les autorités cantonales: l'initiative soleuroise, dite «2001». Le Tribunal fédéral en avait été saisi et, à six voix contre une, il avait donné raison aux autorités cantonales.

Le cas uranais est différent: si les femmes représentent le 35% du Grand Conseil soleurois, elles ne sont que 16% à Altdorf. Une Uranaise a moins de chance d'être élue qu'une Soleuroise, elle est donc vraiment discriminée. Par ailleurs les textes des initiatives diffèrent, et il faudra que les juges de Mon Repos planchent sur d'autres propositions juridiques et trouvent d'autres arguments, s'ils tiennent à soutenir une deuxième fois la position des juristes les plus traditionalistes de Suisse.

Seuls les quotas féminins gênent!

Le jugement concernant l'initiative soleuroise a eu lieu le 19 mars 1997 et ce n'est que tout récemment qu'a paru l'arrêt. Cet arrêt a condensé (car on ne publie pas 4 heures de

débats in extenso), mais aussi durci de façon excessive l'opinion de la majorité des juges. Même la très sévère NZZ, qui n'a jamais été tendre envers les quotas, a souligné cette différence entre le jugement oral relativement nuancé et l'arrêt péremptoire sorti des presses du TF. On comprend alors que les journalistes qui n'avaient pas assisté au jugement aient pu écrire que les quotas étaient définitivement enterrés.

Le Tribunal fédéral aurait pu - dans le cas de l'initiative soleuroise 2001 - se préoccuper davantage de la concordance de l'initiative soleuroise avec les pratiques politiques suisses: les quotas existent dans bien des domaines et personne ne les conteste. Lorsqu'ils règlent la représentation cantonale, linguistique ou celle des partis, personne ne proteste. Seuls les quotas féminins gênent. Le juge Jacot-Guillarmod, s'opposant à ses six collègues, avait proposé une interprétation d'avenir et senti qu'il s'agissait là d'une question de justice et de démocratie.

Nous ne savons pas d'où viendront les prochaines pages du feuilleton des quotas: de Mon Repos ou de Berne? En effet, le Conseil national aura bientôt à son ordre du jour le Message concernant l'initiative «Pour une représentation équitale des femmes dans les autorités fédérales». Est-ce que cela sera traité avant le prochain jugement au TF? Affaire à suivre donc.

Simone Chapuis-Bischof

EN BREF

- «C'est une première intergalactique: aucun parti au monde n'est dirigé que par des femmes!» s'est exclamée **Ursula Koch**, la brillante directrice des Travaux publics de la ville de Zurich lors de son élection à la présidence du Parti socialiste.

- **Assurance-maternité:** le Conseil fédéral a adopté le nouveau projet d'assurance-maternité présenté par Ruth Dreifuss, soit 14 semaines d'assurance perte de gain; 80% du revenu assuré; prestation de base pour toutes les femmes. Mode de financement: 0,2% de prélèvement sur les salaires. Organisations patronales et partis de droite sont contre. Quant aux comités maternité de Genève et de Vaud, ils ont pris position en faveur du projet de loi et le défendent - il doit encore passer la rampe des deux Chambres fédérales.